DECISION DU MAIRE N° 24/2026
DU 20 OCTOBRE 2026

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TERMINAL PROPOSE PAR LOGITUD SOLUTIONS EN VUE DE PERMETTRE LA VERBALISATION ELECTRONIQUE

Le Maire de Vert-le-Grand,

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le GVE (Géo-verbalisation électronique) est une application mobile développée par Logitud Solutions pour la police municipale,

CONSIDERANT que l'actuel GVE n'est plus opérationnel,

CONSIDERANT qu'il convient d'équiper le nouvel agent de la police municipale d'un terminal qui lui permettra de procéder à la verbalisation électronique des infractions constatées,

CONSIDERANT l'offre proposée par Logitud Solutions,

DECIDE

ARTICLE 1er : L'acquisition d'un terminal Stellar M6 développé par Logitud Solutions pour la police municipale en vue de permettre la verbalisation électronique.

ARTICLE 2 : Précise que le coût de cet équipement s'élève à 431€ HT soit 517,20€ TTC.

ARTICLE 3 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 20 octobre 2026.

MAIRIE DE VERT-LE-GRAND (91810 ESSONNE)

Le Maire,

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE
le 22/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DC-091-219106481-20261020-24_2026-CC